

Reportage photos de l'inauguration de l'école St-Michel et du lycée professionnel Ph. Vrau le 7 décembre 2013

Publié le 7 décembre 2013

1 minutes

Ecole professionnelle Philibert Vrau - Montierchaume

Le reportage photos

Pour visionner l'intégralité du reportage photos cliquer sur l'image ci-dessus

Un diaporama sur l'historique de cette incroyable réalisation

Comment continuer à aider ce magnifique et gigantesque projet de la Tradition ?

VOUS POUVEZ NOUS AIDER

M, Mme, Mlle : Courriel :

Adresse : Code Postal : Ville :

☐ J'effectue un Virement mensuel de : ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ € au profit de :

☐ l'École Saint-Michel

• Association Saint-Michel • 5 rue du Château • Surins • 36250 Niherne
 • Code établissement 30002 • Code guichet 05733
 • N° de compte 0000079657D • Clé RIB 52
 • Domiciliation LCL Châteaureux • IBAN FR58 3000 2057 3300 0007 9657 D52
 • BIC CRLYFRPP
 • Autres coordonnées bancaires sur simple demande

☐ l'École Philibert Vrau

• AEP Philibert Vrau • 5 rue du Château • Surins • 36250 Niherne
 • Code établissement 30002 • Code guichet 08328
 • N° de compte 0000466243F • Clé RIB 49
 • Domiciliation LCL Drif Normandie
 • IBAN FR11 3000 2800 0046 6243 F49 • BIC CRLYFRPP
 • Autres coordonnées bancaires sur simple demande

☐ J'effectue un Don ponctuel de : ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 200 € ☐ €

☐ chèque libellé à l'ordre de Association Saint-Michel
 ☐ chèque libellé à l'ordre de AEP Philibert Vrau

☐ Je verse la Taxe d'Apprentissage 2014
 au titre des salaires 2013 pour la Catégorie «A» au profit de AEP Philibert-Vrau • École professionnelle privée Philibert-Vrau • La Martinerie • 36130 Déols

☐ Je désire un Reçu fiscal (vous recevrez un reçu fiscal qui sera à joindre à votre déclaration de revenus de l'année dans laquelle le don aura été effectué)

RÉDUCTION D'IMPÔT
 • pour les particuliers : 66% du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
 • pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés : 60% du montant de votre don est déductible de votre impôt dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Vous pouvez nous faire connaître auprès de particuliers ou d'entreprises, et nous communiquer leurs coordonnées.

Cliquez sur l'image pour imprimer le document et ... le remplir

Tous les renseignements sur le projet éducatif

Accès au dossier complet concernant le lycée technique Philipbert Vrau